

# SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE TECHNIQUE ÉTHIQUE ET VALEURS DU SPORT : DE L'OBSERVATION À L'ACTION

*Jeudi 10 décembre 2015*  
**INSEP**



**SEMC**  
Sport  
Éducation  
Mixités  
Citoyenneté



**Les journées techniques du PRN SEMC proposent :**

Une journée d'approfondissement et d'analyse critique des pratiques professionnelles.

L'animation de réseaux d'opérateurs locaux et nationaux.

L'extraction de données pouvant être utilisées et diffusées sur un plan national.

**Remerciements :**

À l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur implication.

Aux animateurs, co-animateurs et rapporteurs des groupes de réflexion.

À Emmanuel Petit pour son parrainage amical.

À Emmanuelle Jehanno pour son engagement.

À l'ensemble des participants pour la richesse des débats.

**Infos et ressources :**

[www.semc.sports.gouv.fr](http://www.semc.sports.gouv.fr)

**COMITÉ DE PILOTAGE**

PRN SEMC : Loïc LECANU, Emmanuelle JEHANNO, Renaud DE VEZINS

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports – Direction des sports : Cédric CHAUMONT, David BRINQUIN,

Maguy NESTORET-ONTANON, Patrick WINCKE

DRJSCS Haute-Normandie : Chantal NALLET

FF Lutte : Bruno DEDIEU

FF Basket-ball : Matthieu LACHENAUD

# JOURNÉE TECHNIQUE

Jeudi 10 décembre 2015

INSEP

## Horaires des séquences

**9h30 – 10h Ouverture institutionnelle**

**10h – 10h45 Intervention universitaire**

William NUYTENS, Sociologue,  
Directeur du laboratoire Sherpas

**11h – 12h Paroles de praticiens**

- Chantal NALLET, conseillère d'animation sportive à la DRJSCS Haute Normandie
- Matthieu LACHENAUD, responsable du service Observatoire à la FFBB

**14h – 17h Groupes de réflexion**

Thème : « Observer pour former, sensibiliser et réparer »

**17h15 – 17h45 Synthèse  
par les rapporteurs**

de chaque groupe de réflexion

**17h45 – 18h Clôture**

**ÉDITORIAL  
DU PRN SEMC**

Parce que le sport est un levier de promotion des valeurs sociales, citoyennes et du bien vivre ensemble, parce qu'il est un facteur d'éducation et d'insertion sociale, chaque acteur du sport doit se mobiliser pour former les citoyens du sport. Néanmoins, le sport est parfois confronté à des comportements contraires à ces valeurs, qui viennent en ternir à la fois le message et l'image. Pour préserver et révéler ce potentiel sociétal, il est nécessaire de réaffirmer une volonté commune et de la traduire en actions concrètes réalisées au plus près des acteurs de terrain.

Pour ce faire, l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, et au premier chef les fédérations sportives, ainsi que les services déconcentrés du ministère chargé des sports, ont besoin d'un accompagnement pérenne et structuré, qui leur permette d'optimiser leurs actions.

C'est le sens de l'action adoptée par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, relayé en cela par le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC). Mieux agir en matière d'éthique et de valeurs du sport nécessite aujourd'hui de mieux observer et connaître l'existant, afin de proposer des actions directement connectées et adaptées aux besoins des publics et des territoires. C'est là une des clés principales de réussite des projets proposés.

Depuis plusieurs années des outils d'observation des comportements contraires aux valeurs du sport se sont construits au sein des fédérations sportives et sur les territoires avec l'appui des services déconcentrés en charge du sport. Cette structuration s'est concrétisée notamment par la réalisation d'un guide méthodologique sur les outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport et, tout dernièrement, par l'appel à projets « Citoyens du sport » de la direction des sports. La journée technique proposée sur le thème « Éthique et valeurs du sport : de l'observation à l'action » est un temps de travail destiné aux professionnels. Elle vise à partager des connaissances et à mutualiser des pratiques et des outils, vous permettant à la fois d'optimiser votre travail d'observation ainsi que votre démarche d'action.

# L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS DU SPORT AU CŒUR DE LA DIRECTIVE NATIONALE D'ORIENTATION

Mise en œuvre des priorités de la politique publique du sport – DNO 2016

**OBJECTIF : la promotion des valeurs du sport et la prévention des comportements contraires à ces valeurs**

Plusieurs champs d'actions sont concernés et peuvent donner lieu à la production d'outils au service des acteurs du sport :

- la prévention et la lutte contre le racisme ;
- la prévention et la lutte contre l'homophobie ;
- la prévention et la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes ;
- la prévention et la lutte contre le bizutage et toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif ;
- le respect de l'arbitre ;
- la prévention et la lutte contre les dérives de certains supporters.

Ces champs d'action peuvent être abordés au travers des axes d'intervention suivants :

- l'observation ;
- la sensibilisation et l'information ;
- la formation ;
- l'engagement.

Les travaux, et les outils qui en résultent, peuvent concerner :

- un champ d'action spécifique, tel que l'homophobie ;
- plusieurs champs d'action, tels que le racisme, l'homophobie et le sexisme.

Dès l'été 2014, le ministère a travaillé sur la formalisation d'un plan « Éthique et valeurs du sport » afin de donner plus de lisibilité aux différentes actions de prévention, de formations et de communication.

En mars 2015, les mesures du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté ont inscrit ces travaux dans un plan plus global pour les années 2015 à 2017, le plan « **Citoyens du sport** ». Ce plan vise à accompagner et mobiliser les acteurs du sport autour d'une pratique sportive régulière, encadrée et de qualité, respectant les valeurs de la République. Certains de ces travaux s'inscrivent également dans plusieurs des plans d'action interministériels tel celui contre le racisme et l'antisémitisme, contre les violences et les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, contre les violences faites aux femmes ou de prévention de la délinquance.

Les travaux menés en matière d'éthique et valeurs du sport sont pilotés par le bureau DSB1 avec l'appui du Pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC).

Rôle(s) attendu(s) de la D(R)JSCS :

Le niveau régional doit focaliser son action sur la mobilisation et l'engagement des acteurs (publics et associatifs) et sur l'amélioration des compétences des agents, notamment des CTS.

Cette action nécessite notamment :

- le recueil et l'analyse de données d'observation relatives aux comportements contraires aux valeurs du sport ;
- la mise en œuvre de la formation professionnelle continue des agents de l'État sur l'identification et la prise en charge de ces phénomènes ;
- la sensibilisation des organismes de formation aux métiers du sport sur la prise en compte de ces enjeux dans les parcours de formation professionnelle ;
- l'information et la sensibilisation des sportifs et de leur encadrement au sein des structures des parcours de l'excellence sportive ;
- l'engagement des têtes de réseaux des acteurs du sport pour agir activement contre les comportements contraires aux valeurs du sport.



Ces actions doivent être mises en œuvre au service de la coordination des actions menées aux niveaux départemental et local. L'enjeu est d'agir de manière concertée sur des tendances régionales qu'il conviendrait de voir évoluer durablement.

Rôle des DDCS (PP) :

Le niveau départemental doit focaliser son action sur

- la sensibilisation des acteurs départementaux et locaux ;
- l'information des sportifs, notamment des mineurs, et de l'encadrement sportif ;
- la vérification des mesures de prévention mises en œuvre dans les établissements d'APS ;
- la promotion des engagements pris en la matière par les têtes de réseaux régionales. Le niveau départemental doit focaliser son action sur
- la sensibilisation des acteurs départementaux et locaux ;
- l'information des sportifs, notamment des mineurs, et de l'encadrement sportif ;
- la vérification des mesures de prévention mises en œuvre dans les établissements d'APS ;
- la promotion des engagements pris en la matière par les têtes de réseaux régionales.

Cette action nécessite notamment :

- la diffusion de contenus d'information et de sensibilisation ;
- la participation ou l'organisation de réunion de sensibilisation et d'échanges des acteurs ;
- la vérification des procédures de prévention (notamment l'affichage du numéro d'écoute de l'enfance en danger : 119) dans les structures sportives accueillant du public, notamment jeune ;
- l'engagement d'acteurs locaux dans des actions concertées, notamment en matière de supportérisme.

Ressources financières à mobiliser :

- CNDS
- BOP 219 : dispositifs ou outils d'observation des comportements contraires aux valeurs du sport
- FIPD : cellules départementales de prévention des comportements contraires aux valeurs du sport

## PAROLE D'UNIVERSITAIRE INTERVENTION DE MONSIEUR M. WILLIAM NUYTENS

Monsieur NUYTENS est sociologue et a commencé par faire une thèse sur le hooliganisme relevant du pragmatisme : qui sont les hooligans ? Pourquoi sont-ils violents et comment peut-on faire pour qu'ils le soient moins ? Il a ensuite effectué des enquêtes de terrain sur les violences dans le sport amateur et il a rencontré des acteurs du monde fédéral, de la fédération française de football, du basket-ball, du handball... et également des personnels du ministère, dans les services déconcentrés de la région Nord-Pas-de-Calais. Il a participé à la construction de l'observatoire des comportements de la fédération française de football avec les acteurs du monde fédéral. Le but de son intervention est d'essayer de parler de ce qu'il faut faire pour observer les situations qui sont contraires à l'éthique et aux valeurs du sport. Il proposera ensuite des ingrédients d'actions.

Pourquoi se poser la question de l'observation et de l'action pour endiguer des comportements qui seraient contraires aux valeurs et aux éthiques du sport ? C'est un travail intéressant que de chercher à comprendre pourquoi les gens peuvent être violents, et comment faire en sorte de pouvoir réguler leurs comportements. Dans la société française, il n'existe plus beaucoup de domaines dans lesquels les gens peuvent exprimer assez librement leur identité, dans un cadre qui ne soit pas trop coercitif, comme il n'existe pas non plus beaucoup de domaines dans la société où les gens peuvent se mélanger. Il faut faire en sorte que l'activité sportive, dans un cadre codifié, formalisé, puisse participer à la régulation des comportements des personnes qui y participent, afin de contribuer à l'élaboration d'une société plus bienveillante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les individualités s'expriment de plus en plus, les autonomies individuelles aussi, mais au détriment du « nous » cohésif, ce qui entraîne un durcissement, une calcification, des relations sociales, alors que normalement elles devraient avoir la souplesse du roseau et la solidité du chêne.

### « LE SPORT EST UNE PRATIQUE CULTURELLE... »

Le sport est une pratique culturelle et en tant que telle, il y a des inégalités d'accès à sa pratique, des inégalités de traitement et il est inégalement distribué sur le territoire et donc dans la société. Comme pour les autres pratiques culturelles, les milieux populaires sont assez peu nombreux dans la pratique sportive, à part la pratique de la lutte qui a un recrutement social plutôt homogène par le bas. On a tendance à associer sport et violence car on associe pratique sportive et milieu populaire, or c'est faux, car les français les plus pauvres ne pratiquent pas d'activité sportive, sauf cas exceptionnel. Donc le couple sport et violence, qui serait lié au recrutement social des gens, ne fonctionne pas.



Le sport représente 11 millions de licences avec un taux de pénétration variable selon le territoire, la population, les pratiques sportives. Il existe énormément d'hétérogénéité des pratiquants, des encadrements, des façons de faire, d'être formé et c'est du coup un monde très complexe. Devoir observer, agir, sur la violence dans le sport, oblige à considérer qu'il faut morceler l'objet sport. Le prendre dans son ensemble risquerait d'entraîner des généralisations abusives, et du coup, on pourrait passer à côté d'actions, ou faire des actions ne relevant pas d'un vrai travail de fond. Il faut donc bien intégrer l'idée que le sport est hétérogène. Pour faire un observatoire de la violence dans le sport il faut donc le faire sur un sport et non sur la totalité de la pratique sportive.

### « POUR FAIRE UN OBSERVATOIRE DE LA VIOLENCE DANS LE SPORT IL FAUT DONC LE FAIRE SUR UN SPORT ET NON SUR LA TOTALITÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE... »

Les valeurs du sport sont le respect, la solidarité, le dépassement de soi... mais cette production axiologique n'est pas mécanique, naturelle, quand on pratique une activité sportive, car notre société est celle de l'individualisation des comportements. Les individus ne s'installent pas durablement dans une culture sportive et un mode de régulation de comportement, ils butinent d'une pratique sportive à une autre. Les sportifs issus de milieux plus favorisés culturellement et économiquement peuvent profiter d'expériences variées mais pour les milieux populaires, les valeurs du sport sont encore moins mécaniques, ce qui est constaté par les éducateurs des clubs. L'éthique du sport est menacée mais il n'existe pas d'indicateur permettant de dire que c'est pire aujourd'hui qu'auparavant.

Du fait de l'évolution des identités individuelles, la fabrication de l'éthique et des valeurs du sport peut être ralentie, enrayée, c'est pourquoi il faut s'interroger sur le couple sport et violence.

## « NOTRE SOCIÉTÉ EST CELLE DE L'INDIVIDUALISATION DES COMPORTEMENTS... »

Est appelé violence tout comportement qui s'éloigne de la norme sociale et va à son encontre. La violence relève d'une logique intrapersonnelle, de mécanismes psychologiques. La violence est un comportement social, c'est le produit de la rencontre entre deux personnes mais c'est aussi le produit de variables écologiques, environnementales dont il faut tenir compte pour construire un observatoire et des actions pour la réguler. C'est un projet fantastique plutôt irréalisable.

La violence peut aussi relever d'un registre réactif. Dans ce cas, elle ne peut pas être prévue, et donc est difficilement contenable, car elle relève de la situation. À moins de couper tous les ingrédients qui sont susceptibles de faire passer des gens à l'acte, on ne peut pas empêcher certaines situations de produire des réactions qui seraient agressives.

## « EST APPELÉ VIOLENCE TOUT COMPORTEMENT QUI S'ÉLOIGNE DE LA NORME SOCIALE... »

Il y a un minimum, un seuil, qui fait qu'on ne peut pas tout régler. Les phénomènes de violence dans le sport ne peuvent pas être réduits totalement. C'est le deuxième argument qui vient alimenter l'idée selon laquelle, vouloir observer d'une façon la plus fine possible et agir de la façon la plus efficace, c'est un projet fantastique. La violence peut également être un comportement stratégique, qui peut être constaté chez les supporters mais aussi chez les pratiquants. C'est ce qui est appelé « violence instrumentale ». Elle est stratégique car c'est un outil à l'usage de la poursuite d'un objectif sportif, et également pour marquer un territoire. Il existe des dirigeants qui usent de la stigmatisation dont sont victimes leurs joueurs, leur club, leur stade, pour asseoir une forme d'identité qui par stigmaphobie, fait peur aux adversaires.

Du coup, quand on a défini, comme ça le sport, la violence, les identités individuelles, le couple sport et violence est vraiment compliqué à théoriser, à cadrer. Certains considèrent que plus vous pratiquez du sport, plus vous apprenez la violence. D'autres estiment que le sport est une pratique culturelle qui fait partie d'un processus qui contribue à la pacification des conduites des gens : quand vous rentrez dans une activité sportive codifiée, vous rentrez en contact avec des éducateurs, avec des adversaires, avec des partenaires, avec des règlements, et du coup vous apprenez à vous comporter en société. Avec ces deux notions opposées, il est difficile de s'y retrouver.

## « LA SOCIÉTÉ ACTUELLE CONSIDÈRE QU'ON OBSERVE DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES UNE DÉGRADATION DES RELATIONS HUMAINES DANS LE MOUVEMENT SPORTIF... »

Sans avoir vraiment de chiffre, la société actuelle considère qu'on observe depuis une quinzaine d'années une dégradation des relations humaines dans le mouvement sportif. Il est donc nécessaire d'appréhender la question de l'observation. Elle existe pour ce qui concerne les crimes et délits en France, en dehors du sport, depuis une quarantaine d'années : des statistiques sur la criminalité et la délinquance en France sont centralisées par le ministère de l'intérieur. Les crimes et délits sont enregistrés, en fonction d'une nomenclature qui intègre aujourd'hui 113 types d'infractions. Il y a une méthodologie commune qui se retrouve dans tous les services qui ont à gérer les comportements violents. Ils utilisent le STIC (système de traitement des infractions constatées). Ces services sont régaliens, et le sport, malheureusement, ne relève pas de cet outil.

Il n'y a pratiquement aucun index qui puisse venir renseigner de manière pointue ce qui relève du sport. Du coup, les acteurs du monde sportif sont amenés à fabriquer eux-mêmes cet outil. Des spécialistes continuent de considérer la statistique du ministère de l'intérieur comme étant une statistique orientée, biaisée, en dépit de tous les efforts qui sont faits. Cependant il est tout de même possible d'avoir une idée de ce qui se passe dans le sport car dans les indexations il y a : « lieu de l'événement crime et délit ». Il est donc possible de faire une recherche en utilisant le vocabulaire sportif : stade, enceinte sportive... là on voit qu'il y a très peu d'événements sur une année. Par exemple en UNSS (10 000 associations, 12 000 journées) c'est au maximum 50 faits par an. Mais dans le sport scolaire il y a trois digues : le pénal, le sportif, le scolaire, ce qui pourrait être la raison de cette si petite quantité. Cependant si on prend le tennis de table, il est recensé 10 cas par an, dont 5 relevant de l'agression physique. Il n'y a donc pratiquement pas de faits comptabilisés par les services de la gendarmerie et de la police nationale concernant le sport. Le système de comptage pourrait être amélioré afin d'élargir l'indexation, ce qui ne demanderait pas beaucoup de travail. Mais ce n'est pas fait car on ne veut pas véritablement et politiquement placer le monde sportif dans le monde des crimes, des délits et de la délinquance. Il existe donc un paradoxe : pour savoir observer et agir de façon certaine il faudrait ajouter des index aux index et en même temps on se réjouit que ce ne soit pas fait car cela accélérerait le processus de perte d'autonomie du champ sportif, en matière de fabrication des règles et en matière d'usage des sanctions sportives.

Si l'observation et le comptage, sont déplacés au ministère de l'intérieur, il y a un risque de déplacer les modes de régulation des faits déviants et violents du sport aux ser-

vices régaliens, ce qui retire l'impact du système normatif sportif aux acteurs du mouvement sportif. La régulation sportive, qui utilise la sanction, la prévention, la formation, est quelque chose de très efficace déjà, mais si cela passe du côté régalien, cela va perdre de sa puissance, de son intérêt, et le pratiquant ne va plus véritablement accorder d'importance à cette régulation. Il faut donc éviter que cela bascule du côté régalien. Cet observatoire existe déjà mais de façon émiettée dans différentes pratiques sportives, différentes régions et sous différentes formes. Le problème est que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, ce n'est pas la même méthodologie à chaque fois, ce n'est pas centralisé, il n'y a pas d'unification des index, et du coup, c'est difficile d'avoir une lecture qui soit nationale et nationalisée. Un objectif national n'est pas possible car les mondes sportifs sont trop différents. Il faudrait des observatoires dédiés à des domaines sportifs en particulier. De plus les logiques territoriales viennent s'ajouter à la complexité des logiques sportives. Un observatoire peut donc être dédié à une pratique en particulier ou un territoire en particulier mais il y a un travail d'unification de méthodologie et d'indexation à faire.

### « IL FAUDRAIT DES OBSERVATOIRES DÉDIÉS À DES DOMAINES SPORTIFS EN PARTICULIER... »

La méthodologie désigne ce qu'il faut faire pour fabriquer quelque chose. L'observation n'a pas pour seul but de compter mais aussi d'intervenir et pour agir. Comment observer et agir efficacement ? Un observatoire a été mis en place dans le football grâce aux rapports d'arbitrage remontés par pratiquement tous les centres de gestion. Grâce à cette observation il est constaté que certains niveaux (départemental ou cantonal), certaines tranches d'âge (les séniors), sont plus concernés que d'autres. L'observation montre que plus on progresse dans les catégories d'âge de cette pratique, plus il y a de phénomènes de violence. La violence relève aussi du processus de régulation, donc de l'arbitrage. Or l'observation montre que la régulation se fait beaucoup sur le règlement dans les petits niveaux, mais cette régulation par le règlement est rarement accompagnée d'une explication de la règle car le mot d'ordre qui est donné à l'arbitrage, c'est de ne pas expliciter. Or il faut agir plus et être sur l'explicitation.

Afin de réguler les comportements violents, les arbitres de haut niveau apprennent par cœur le nom des joueurs afin de les appeler par leur nom ou leur prénom. Du coup l'individu se sent considéré, protégé et reconnu et il ne dérive pas. Il est beaucoup plus contrôlé. C'est une action simple qui vient du mouvement sportif lui-même. Le mouvement sportif lui-même doit travailler à la synergie des familles de son propre mouvement, pour faire en sorte que les arbitres, de tous niveaux, cassent le cercle vicieux qui renvoie au paradigme des avantages cumulatifs de Merton qui dit la chose suivante : le meilleur va au meilleur. Le meilleur va au meilleur, mais le pire va au

pire aussi. Certaines personnes qui pratiquent l'activité sportive font des gestes relevant de la violence car ils ne se maîtrisent pas et ne se contrôlent pas. Une partie de la violence dans le sport relève du mouvement sportif lui-même, et donc l'action doit nécessairement être fabriquée sur les compétences du mouvement sportif lui-même. Les responsables de fédérations, de districts, ne sont pas responsables de la violence mais détiennent les clés d'un autre contrôle de la motricité. Ceux qui sont dans les antennes régionales, territoriales, du ministère chargé des sports peuvent travailler sur l'accompagnement de la fabrication de l'observatoire avec des indexations communes à tous les observatoires et une déconcentration de la complexité : se reporter sur une à trois pratiques, deux ou trois catégories de violence (physiques, sexuelles, homophobie...) considérées comme des priorités sur un territoire donné. Il n'est pas possible d'appréhender la totalité du problème et il faut travailler sur des morceaux, avec le monde sportif lui-même.

### « TRAVAILLER AVEC LE MONDE SPORTIF LUI-MÊME... »

Les enjeux sont très importants. Si ce travail de comptage ne parvient pas à être effectué, il sera délégué à un service qui ne relèvera pas du monde sportif. Si cela devient régalien, la dimension coercitive du pouvoir sportif et de sa règle (les règlements, les commissions de discipline afférentes au monde sportif) perdra de sa puissance. Le deuxième enjeu est d'essayer d'enrayer le paradigme des avantages cumulatifs. Si le thème de la violence se pose en ces termes pour ce qui concerne le mouvement sportif, ce n'est pas parce qu'il y a de plus en plus de phénomènes de violence mais parce que le contrôle social du groupe sur lui-même s'effrite à cause de l'individualisation.

Du coup il n'existe quasiment plus d'endroit où l'éducateur d'un club est entendu et écouté non seulement parce qu'il est éducateur mais aussi parce qu'il a une position dans la société, qu'on remarque et qu'on connaît parce que tout le monde se connaît.

### « ENTRE AVANTAGES CUMULATIFS ET PROPHÉTIE AUTO-RÉALISATRICE... »

Cette société d'interconnaissance n'existe plus, donc il faut s'adapter. Le dernier enjeu est celui du paradigme de la prophétie auto réalisatrice. Si une action ciblée n'est pas menée, il va y avoir accentuation du fait que les gens croient que la violence est liée au recrutement social des licenciés, au type de club (populaire ou non). Là, le raccourci est vite fait entre le recrutement social d'un club et le recrutement social d'une pratique. Les comportements violents vont être associés à des milieux populaires et à certaines pratiques et pas à d'autres. C'est un cercle vicieux mais aussi un cercle vertueux pour d'autres car certaines pratiques ayant un recrutement social homogène par le haut ne vont pas être considérées comme concernées par le phénomène des violences.

Williams NUYTENS est sociologue, professeur des universités (URéPSSS/Sherpas/université d'Artois). Après une thèse consacrée au spectacle sportif et aux violences de supporters (CLERSé/CNRS et en partie financée par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure aujourd'hui INHESJ), il a mené des enquêtes de terrain à propos des déviances dans le sport amateur (avec des financements de la FFF, de la DRJSCS du Nord-Pas-de-Calais...). Il poursuit aujourd'hui ces thématiques à la suite d'un travail de systématisation placé sous la direction de Didier DEMAZIÈRE (CSO/CNRS), et dirige par ailleurs des recherches doctorales sur d'autres thèmes (la régulation du marché des joueuses professionnelles, l'EPS dans «les beaux quartiers», la formation des footballeurs...). Le recours aux enquêtes situées au plus près des faits constitue sa manière de fabriquer ses connaissances sociologiques».

**Quelques références récentes :**

-HIDRI NEYS Oumaya et NUYTENS Williams (dirs.), « Le sport et ses violences. Défis et enjeux des mécanismes de régulation », *Jurisport, la revue juridique et économique du sport*, 149, 2015.

-NUYTENS Williams, « Facteur de troubles ? La vigilance au cours d'une enquête de longue durée », *Recherches Qualitatives*, préface du numéro par Howard Becker, 33/1, 64- 85, 2014.

-NUYTENS Williams, *L'épreuve du terrain. Violences des tribunes, violences des stades*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Des sociétés, 2011.

-NUYTENS Williams et PENIN Nicolas (dirs.), « De la violence des terrains aux terrains des violences », *International Review on Sport and Violence*, 5, 2011.

-NUYTENS Williams et PENIN Nicolas (dirs.), «Sciences sociales: football et violence », *Science et Motricité*, 72, 2011/1.



## PAROLE DE PRATICIEN : POUR UN SPORT SYNONYME DE RESPECT EN SEINE-MARITIME

### Préambule :

*En démocratie, la possibilité ouverte à tous de pratiquer un sport est à la fois un droit et une exigence. Dans la tradition républicaine, le sport est très souvent un lieu de partage, de rencontre, de dépassement de soi. Il est ainsi porteur de valeurs éducatives.*

*Néanmoins la pratique sportive n'est parfois pas à l'abri de comportements de rejet liés à l'orientation sexuelle ou confessionnelle, à l'origine, au genre, ou encore au handicap, quel qu'il soit.*

*La DDCS de Seine-Maritime, soucieuse de prendre en compte l'ensemble des freins à la pratique sportive, essentielle pour le bien-être et la santé, et de mieux cerner les phénomènes discriminatoires, a décidé, en partenariat avec le CDOS et le Conseil général de Seine-Maritime et en lien avec l'ensemble des acteurs de toutes les agglomérations du territoire, de mettre en place une stratégie territoriale permettant de mieux comprendre, mais aussi de proposer un plan d'action coordonné permettant d'agir plus efficacement contre les discriminations dans le sport.*

### Chronologie :

2012 : Directive Nationale d'Orientation pour la mise en œuvre territoriale des politiques de cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

2012 : Installation du COPIL « Agir contre les discriminations dans le sport en Seine-Maritime ».

2013 : Enquête départementale sur le sport et les discriminations dans le sport en 76.

2013 : Colloque le 8 novembre 2013 – Rouen.

2014/2015 : Étude « Les entraîneur-e-s face à l'homophobie et aux violences sexuelles dans le sport ».

2015 : Essaimage test de la dynamique à l'échelle de la région.

2016 : Élargissement à la nouvelle région.

### Pilotage :

Le pilotage est assuré par la DDCS 76.

### Partenaires associés :

- Conseil départemental 76 ;
- Métropole de Rouen ;
- Agglomération de Dieppe ;
- Ville du Havre ;
- Défenseure des droits ;
- Licra ;
- CDOS 76 ;
- APSJ76 (profession sport) ;
- Université de Rouen.

### Fonctions du COPIL :

- recenser tout ce qui se fait en matière d'actions, pour mieux agir ensemble,
- construire un plan d'action global,
- faire savoir et mieux communiquer,
- mutualiser les moyens au service du public concerné (mouvement sportif, sportifs, public..),
- créer des outils, pour l'ensemble des clubs sportifs.

### Productions et réalisations :

Une enquête départementale, visant à mieux recenser la perception, mais aussi les faits de violences et de discriminations dans le sport en Seine-Maritime.

→ Les outils, méthodes et données recueillies relatives à cette étude ont été modélisées et sont disponibles sur : [http://doc.sem.c.sports.gouv.fr/documents/Public/agir\\_contre\\_discriminations\\_enquete\\_171114.pdf](http://doc.sem.c.sports.gouv.fr/documents/Public/agir_contre_discriminations_enquete_171114.pdf)

Ce document « clés en main » a pour finalité d'outiller les structures souhaitant lancer une enquête sur les discriminations dans leur sport ou sur leur territoire.

Pour cela, il propose :

- des textes de références et éléments de réflexions ;
- des éléments de méthodes ;
- des données de cadrage général (éléments législatifs ; éléments de définitions) ;
- des éléments de réponses, de manière à faciliter les comparaisons territoriales.



## Un colloque

### « Agir contre les discriminations dans le sport ».

Ayant réuni près de 400 personnes, ce colloque permettait à des praticiens, des associatifs, des représentants institutionnels, des pratiquants, des personnes victimes de discriminations ou encore des universitaires... de partager leurs connaissances et de confronter leurs visions relatives aux discriminations dans le sport.

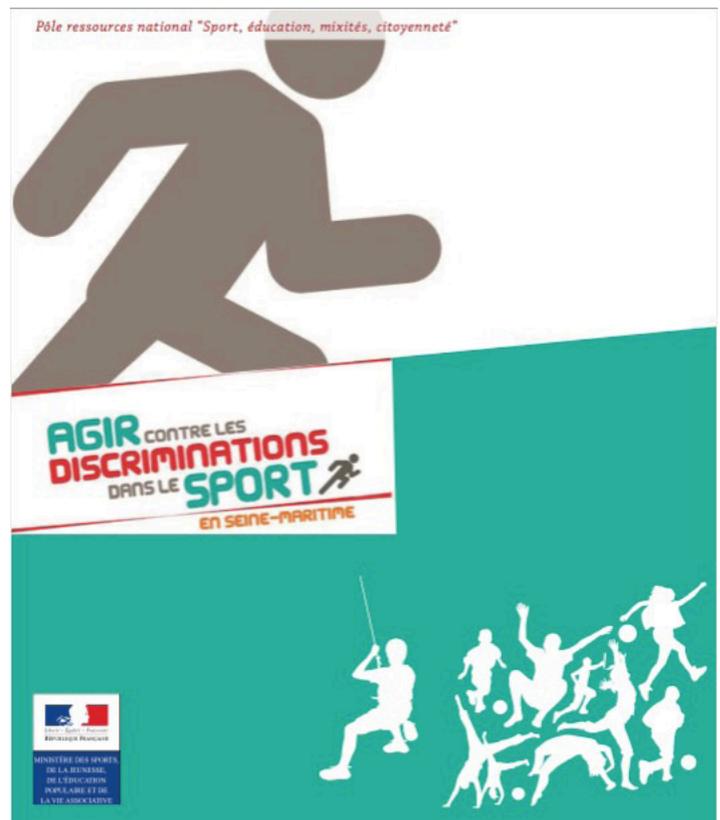
La synthèse de cette conférence est disponible sur : [http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/colloque\\_discriminations\\_76.pdf](http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/colloque_discriminations_76.pdf)

### Vers un plan d'action territorial :

L'ensemble de ces enquêtes et temps de communication ont permis au comité de pilotage de définir un plan d'action concerté et partagé, applicable dès 2016.

Celui-ci se décline ainsi :

- Mise en place d'une plateforme informatique dédiée.
- Une exposition 76 « discrimination ».
- Une campagne d'affichage sur la Seine-Maritime.
- Un cycle de formation(s) à proposer pour les organismes de formation et le mouvement sportif :
  - Formations des bénévoles (CDOS 76 ),
  - Formation des professionnels du sport par les Organismes de Formation,
  - Incitation à l'intégration d'un module dans les formations fédérales.



### Intervenants :

Chantal NALLET, conseillère  
d'animation sportive DRJSCS  
Haute Normandie  
Frédéric SAUDRAIS, directeur  
de la citoyenneté – Conseil  
départemental 76

### Infos et contacts complémentaires

:  
[chantal.nallet@drjscs.gouv.fr](mailto:chantal.nallet@drjscs.gouv.fr)

# PAROLE DE PRATICIEN : L'OBSERVATOIRE DES INCIVILITÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL, OUTIL DE RECENSEMENT DES COMPORTEMENTS CONTRAIRES AUX VALEURS DU SPORT

## Préambule :

L'Observatoire de la Fédération française de basket-ball (FFBB) est directement rattaché à la direction technique de la fédération. Ce service, conçu comme un outil d'aide à la décision à destination des élus, commissions et services de la fédération, apporte depuis 2008 une expertise technique dans la collecte, le traitement et l'analyse des données relatives aux territoires, aux pratiques et aux pratiquants du basket-ball.

C'est dans ce cadre que la Commission « Démarche Citoyenne » de la FFBB, soucieuse de cibler au mieux ses actions de prévention et de sensibilisation, a sollicité le service Observatoire pour concevoir un outil de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport. La démarche, soutenue dès l'origine par le ministère chargé des sports, a abouti à la création d'un Observatoire des incivilités opérationnel depuis septembre 2014. Basé sur un recensement qualitatif et quantitatif des sanctions prononcées par les différentes instances disciplinaires fédérales, l'Observatoire des incivilités offre à la Commission « Démarche Citoyenne » un outil spécifiquement adapté à ses besoins, qui lui permet notamment de définir et d'évaluer la portée des politiques de prévention, d'éducation et de sanction de la FFBB.

## Calendrier de mise en œuvre :

- fin 2012 : Volonté politique d'affirmer l'engagement social de la FFBB et de coordonner ses actions citoyennes.
- 1<sup>er</sup> semestre 2013 : Installation de la « Commission Fédérale Démarche Citoyenne » (CFDC) :
  - du développement durable,
  - de la promotion des valeurs citoyennes,
  - de la lutte contre les incivilités et les discriminations...
- 2<sup>e</sup> semestre 2013 : Sollicitation du service « Observatoire » pour mettre en place un outil de recensement des incivilités.
- novembre/décembre 2013 : Travaux sur les outils et procédures.
- février 2014 : Sollicitation du ministère chargé des sports sur le thème des dispositifs d'observation et de recensement.
- mars à juin 2014 : Échanges et relations avec le ministère, le PRN SEMC et la FFF.
- juillet/août 2014 : Rédaction du cahier des charges et développements informatiques.
- septembre 2014 : Mise en service du dispositif de saisie.

- juin 2015 : Mise en service du dispositif d'exploitation des données.
- juillet à décembre 2015 : Analyse et exploitation des données 2014/2015 par la CFDC. Formalisation d'un plan d'action pour la saison 2015/2016.
- juillet à décembre 2016 : Analyse et exploitation des données 2015/2016 par la CFDC, ayant autorisé la formalisation d'un plan d'actions pour la saison 2016/2017. Évaluation des actions n-1.

## Objectif :

Aider à la définition de la politique fédérale, Cibler les actions de prévention, de sensibilisation et de formation.

## Principe :

Recensement des incivilités ayant donné lieu à ouverture d'un dossier par les instances disciplinaires.

## Outil :

Utilisation du système d'information fédéral comme outil de collecte : « France Basket Information » (FBI).

	<b>Commission Fédérale</b> <b>« Démarche Citoyenne » :</b> <b>Recensement des incivilités - 2<sup>ème</sup> partie</b>	
	<b>Destinataires : Ligues Régionales et Comités Départementaux</b>	
<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>		
<p>Dans le cadre des travaux de la Commission Fédérale Démarche Citoyenne, la FFBB souhaite dresser un état des lieux des incivilités rencontrées dans le basket-ball. Ces travaux permettront de construire un outil de recensement des incivilités adapté aux réalités des territoires, et de cibler au mieux les actions de prévention et de sensibilisation à mettre en place.</p> <p>A cet effet, nous vous avons sollicités au mois de janvier afin de recenser les incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par votre commission de discipline pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5 des règlements généraux de la FFBB. Nous vous avons alors invités à renseigner un formulaire pour chaque dossier concerné ouvert entre juillet et décembre 2013.</p> <p>Nous abordons aujourd'hui la deuxième étape de cette enquête concernant le <u>recensement des incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par votre commission de discipline pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5 entre janvier et juin 2014.</u></p> <p>Pour chaque dossier répondant à ces critères, seul le fait générateur le plus grave devra être comptabilisé, en tenant compte de la hiérarchisation suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coup(s) et brutalité(s) ;</li> <li>2. Bousculade(s) et échauffourée(s) ;</li> <li>3. Tentative(s) de coup ;</li> <li>4. Agression(s) verbale(s) ;</li> <li>5. Atteinte(s) aux biens ;</li> <li>6. Autre.</li> </ol> <p><u>Vous devrez remplir un formulaire (accessible en suivant le lien ci-dessous) pour chaque dossier disciplinaire concerné (dossiers ouverts pour infraction aux articles 609.3 ou 609.5) pour le jeudi 30 juillet au plus tard :</u></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://bit.ly/1aM6oX9">http://bit.ly/1aM6oX9</a></p> <p>Pour toutes précisions concernant cette enquête, le service Observatoire se tient à votre entière disposition par téléphone au 01.53.94.25.89 ou par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:observatoire@ffbb.com">observatoire@ffbb.com</a>.</p> <p>La Commission Fédérale Démarche Citoyenne vous remercie par avance pour votre participation.</p>		
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu Lachenaud Chargé de mission Observatoire	Sébastien Diot, Directeur du Pôle Territoires	Thierry Balestrière Secrétaire Général
Référence	2014-07-01 Informations aux CD et LR - Recensement des incivilités 2 <sup>ème</sup> partie	

**Procédure :**

Saisie informatique des données dès l'ouverture d'un dossier pour incivilité à l'encontre d'un licencié.

**Exploitation des données :**

Extraction :

Dans FBI, chaque structure fédérale (FFBB, LR et CD) dispose d'un accès permanent aux données concernant les licenciés de son territoire.

Un premier fichier compile :

- Les informations saisies dans le module « Sanctions ».
- Les informations de la base de données fédérale.

Un second fichier permet d'établir le ratio incivilités/rencontres.

Exploitation :

La CFDC exploite les données :

- Nationales pour aider à la définition de la politique citoyenne fédérale.
- Locales pour identifier et accompagner les territoires « sensibles ».
- Pour évaluer l'efficacité des actions.

Les comités départementaux et les ligues régionales exploitent leurs données pour :

- Aider à la définition de la politique citoyenne territoriale.
- Mettre en place des actions spécifiquement adaptées aux besoins du territoire.
- Évaluer l'efficacité des actions.

**Intervenant :**

Service « Observatoire »  
de la Fédération Française de Basket-ball

**Infos et contacts complémentaires :**

Mail : [observatoire@ffbb.com](mailto:observatoire@ffbb.com)  
Tél : 01 53 94 25 97



## GROUPES DE RÉFLEXION : « OBSERVER POUR FORMER, SENSIBILISER ET RÉPARER »

### Préambule :

Les groupes de réflexion sont proposés en complément des interventions plénières.

Ils ont pour objectifs de :

- favoriser les échanges et les partages sur les méthodes et les résultats ;
- outiller les participants ;
- pour ceux qui n'ont pas encore enclenché de projet concret en matière d'observation, d'obtenir des pistes pour lancer les projets après avoir écouté les différentes expériences.

Les groupes étaient composés de 15 participants (maximum) d'origines professionnelles différentes pour assurer la transversalité (DRJSCS, DDCS/DDCSP, fédérations, autres réseaux professionnels).



### Trame d'animation des groupes de réflexion :

#### 1. Éléments de cadrage et de définition

- Repréciser ce qu'il y a derrière le thème « Éthique et valeurs du sport » .
- Interroger les termes du sujet : « observer », « former », « sensibiliser », « réparer » ?
- Y a-t-il une différence entre « former » et « sensibiliser » ?
- Quelle est la lecture de ces termes pour les participants ?

Objectif : que tous les participants soient au même niveau en matière de définition et qu'ils prennent bien conscience que l'observation représente une part importante dans un projet.

#### 2. La notion d'observation et ses outils

- Est-ce que « observer » veut forcément dire qu'il faut créer un observatoire ? ou est-ce faire un état des lieux ? ou un diagnostic ?
- Comment réaliser un état des lieux ? Est-ce qu'on mobilise des données déjà existantes ? Si oui, ou sont-elles disponibles ? Est-ce qu'on en crée ? Est-ce qu'il y a des incontournables méthodologiques avant de réaliser un état des lieux ?
- Dans le cadre du dossier « Éthique et Valeurs du Sport » : qu'est-ce qu'on peut objectivement observer (notamment dans le cas des petites fédérations, sans observatoire, avec peu de moyens, qu'est-ce qui peut être observé) ?
- Doit-on observer toutes les formes de violences ? Pour tous les publics ? Doit-on prioriser ?
- Quel impact sur la vie des services et des fédérations ? Et quels enjeux ?
- Quelle perception de l'observation en termes d'opportunité et de contraintes ?
- Quels enjeux dans le cadre des pratiques professionnelles (inciter les participants à partager leurs expériences autour des enjeux) ?

Recommandations : Élément important à prendre en compte dans la définition d'« observer » : c'est mieux connaître sa cible et ses besoins, et cela permet ainsi de proposer des réponses pertinentes et adaptées.

#### 3. L'entrée territoriale (département, région, national) et les partenaires

- Quelle stratégie de projet si l'on part d'une échelle départementale (ou régionale/ou nationale) pour mieux mobiliser les partenaires ?
- Comment essaimer les actions si l'on part d'un chapeau global sur l'ensemble des violences ?
- Comment construit-on un projet partagé, en externe et en interne, sur la base de l'observation ?
- Quels partenaires clés sont à solliciter dans un projet d'observation ? (Mouvement sportif, CG/CR, éducation nationale, etc.)
- Quels rôles ces partenaires peuvent-ils avoir dans ce type de projet ? (Pour mobiliser des données ? pour partager des constats ? etc.)

#### 4. Les actions de formation, de sensibilisation et de réparation

- Que faire des données d'observation ?
- Comment établir un lien entre l'observation et l'action ?
- Quels sont les exemples d'actions qui semblent les plus simples et/ou les plus pertinents à mettre en place ? (Ne pas hésiter à revenir sur les exemples des praticiens présentés le matin).
- Faut-il qu'il y ait forcément les 3 thèmes (observer, sensibiliser et réparer) dans un plan d'action ?
- Avec qui mettre en place des actions de formation, de sensibilisation et de réparation ? (Revenir sur la notion d'actions coordonnées).

### **Synthèse des enjeux principaux :**

- Ouvrir une réflexion sur les enjeux de l'observation comme préalable à l'action.  
Intégrer la dynamique d'observation comme un préalable incontournable renforçant l'efficacité de l'action.
- Outiller le public sur les différentes formes et méthodes d'observation : observation, état des lieux, observatoires...  
Des notions différentes qui renvoient à des réalités professionnelles différentes.
- Préciser le champ et les limites des observations :  
observation des comportements sur le terrain ? en dehors du terrain ? de l'environnement sportif ? autre ?
- Structurer les plans citoyens du sport en intégrant la démarche d'observation dans les stratégies de développement de sensibilisation, de formation et de réparation des comportements contraires aux valeurs du sport sur les territoires.
- Certaines fédérations, territoires ou services déconcentrés ont mis en place soit un observatoire, soit des enquêtes, aboutissant aux premières préconisations : la mise en place de plans d'actions communs, s'appuyant sur les résultats obtenus par les observatoires ou études, semble nécessaire.
- Faire prendre conscience au mouvement sportif et autres opérateurs du sport de la véritable existence de comportements contraires aux valeurs du sport ; et les armer pour les anticiper ou les réparer.

### **Propositions, préconisations et axes de progrès :**

- Impliquer dès que possible les structures dans la démarche d'observation.  
Favoriser la dynamique de partage et de concertation permanente en installant et en structurant l'observation (mise en place de comités de pilotages ; de cellules territoriales ; etc.).
- Formaliser une stratégie pour mobiliser les partenaires :  
mettre en place une démarche où le partenariat se réalise dès le démarrage du projet et non en cours ou à la fin, lorsque l'on a besoin d'un réseau. La démarche, même si elle est « majoritairement portée par l'État, doit être présentée comme partagée avec la (les) collectivité(s).  
→ Positionner une dynamique d'observation comme un élément fédérateur entre acteurs.  
→ Outiller les acteurs territoriaux sur des méthodes relatives à la structuration de réseaux territoriaux (éléments de langage, cadres méthodologiques, conventions types, etc.)
- Pour structurer ces outils, pour les consolider et leur donner une légitimité, il pourra être nécessaire de se rapprocher d'universitaires pour soutenir et approfondir les démarches d'observation.  
→ Le ministère et le PRN SEMC pourraient être des éléments facilitateurs dans le développement de conventions entre les services / les fédérations / et des laboratoires universitaires.  
→ Favoriser la mise en place de plans d'actions partagés (État / Collectivités ; Mobilisation interministérielle ; Dynamique interfédérale)



- Organiser un cycle de séminaires spécifiques « éthique et valeurs du sport » avec les référents des services déconcentrés, pour échanger sur les différentes pratiques, mutualiser et déterminer une démarche partagée.
- Produire et diffuser un outil de valorisation des bonnes pratiques : valoriser et faire que le « sport = Respect » soit le socle de tout plan de développement des fédérations, mais aussi des ligues, comités départementaux et clubs sportifs. Les plans de développement devront développer l'axe sociétal sur la thématique.
- Formaliser un plan d'action articulé autour de la formation des acteurs et actrices du champ du sport : « Éthique et valeurs du sport », qui devra être intégré dans tous les modules de formations mis en place par les organismes de formation, mais aussi dans toutes les formations fédérales.

- Toujours connecter dynamique d'observation et action.  
Resituer ainsi l'observation dans une démarche de projet.

## PAROLE DE PARRAIN

« Lorsque nous nous sommes rencontrés, la question de savoir comment me présenter s'est posée immédiatement. Les premières réponses qui sont venues, naturellement, ont été de me présenter comme footballeur, champion du Monde, champion d'Europe. Ce sont les réponses qui peuvent sembler les plus évidentes, mais peut-être pas les plus justes.

J'aimerais aujourd'hui me présenter avant tout comme un citoyen, ou comme un simple papa de trois enfants, trois filles, dont j'ai en charge l'éducation. Mon rôle de père est de les accompagner, de leur transmettre des valeurs : de respect, d'effort, de dépassement, de tolérance...

Moi, je peux le dire aujourd'hui, c'est le sport qui m'a forgé. C'est grâce au football que je suis devenu qui je suis. Le football en tant que discipline sportive et de discipline de vie, mais aussi au travers du travail des éducateurs et de mes coéquipiers m'a empêché de basculer du mauvais côté de la barrière. Et j'ai été plusieurs fois à la limite de franchir la ligne jaune. Le sport a en quelque sorte été ma bouée de sauvetage.

C'est un discours que je dois aujourd'hui porter et assumer, surtout au regard de mon statut.

Je suis conscient de ma responsabilité et de mon rôle social. Je sais que lorsque je parle d'éducation, je suis écouté. Le monde actuel veut que ma parole soit entendue. Ce n'est ni bien ni mal, c'est comme ça. C'est à la fois une chance et une responsabilité. Je tiens d'ailleurs à vous dire, à toutes et tous que ce que vous faites au quotidien, la force de votre engagement, est admirable.

Il faut le dire, que vous l'entendiez et que vous en soyez conscients !

Nous autres athlètes, champions, sportifs... portons une parole qui est entendue, qui a un écho positif, notamment chez les jeunes. C'est une posture qui est partagée par de nombreux sportifs. Je sais que beaucoup d'entre nous sont conscient de cela, et sont prêts à rendre un peu de ce que le sport leur a offert. N'hésitez pas à nous solliciter.

Je tiens néanmoins à faire passer un dernier message. Les athlètes sont prêts à assumer leur devoir d'exemplarité. Mais il faut que celle-ci soit partagée par l'ensemble des acteurs du sport et des pouvoirs publics. Il faut que la fédération soit un modèle de transparence et de citoyenneté. Il faut que la sphère politique s'astreigne aux mêmes efforts.

Je milite pour un football plus humain, plus éthique et plus démocratique. Je milite pour que cette exigence, cette intégrité, cette responsabilité soient partagés par tous.

C'est là la nature de mon engagement ».

**Emmanuel PETIT**

Champion du monde, champion d'Europe  
Papa de 3 enfants, citoyen engagé

